

Du président, des directeurs et de la Cie de la Banque du *Nouveau-Brunswick* ; demandant la passation d'un acte prolongeant la durée de leur charte et des divers actes qui l'amendent, et aussi, qu'il leur soit permis de changer leur nom en celui de Banque du *Nouveau-Brunswick*, et pour autres fins.

Le délai pour recevoir les pétitions pour bills privés étant expiré, votre comité recommande qu'il soit prolongé de dix jours.

Sur motion de M. *Robinson*, secondé par M. *McMillan*,

Ordonné, que le délai pour recevoir les pétitions pour Bills Privés soit prolongé de dix jours.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondé par M. *McCarthy*,

Ordonné, que les comptes publics du *Canada* pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1879, et le rapport de l'auditeur sur les comptes de crédits pour la même année, soient renvoyés au comité permanent des comptes publics.

Ordonné, que M. *Vallée* ait la permission de présenter un bill tendant à autoriser et faciliter la liquidation de la Banque *Stadacona*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Kilvert* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer " la Cie canadienne du téléphone *Bell*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Ives* ait la permission de présenter un bill ayant pour objet de prendre des mesures pour la liquidation des Cies d'assurances incorporées contre le feu et maritimes, en état de faillite.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir *Leonard Tilley*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 16 février 1880, pour un état donnant le montant des obligations six pour cent payables en *Canada*, en circulation à la date du 1er février 1880.—(*Documents de la Session*, No. 23)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1880, pour un état détaillé des recettes et des dépenses de la Puissance du *Canada*, pendant les six mois expirés le 1er janvier 1880, et le 1er janvier 1879, respectivement.—(*Documents de la Session*, No. 24.)

Ordonné, que M. *Blake*, ait la permission de présenter un bill, ayant pour objet de prévenir les crimes d'une manière plus efficace.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *McCarthy*, ait la permission de présenter un bill à l'effet d'instituer une cour de commissaires des chemins de fer du *Canada* ; et de modifier l'acte refondu des chemins de fer, de 1879.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Keeler*, secondé par M. *McQuade*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous les